

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-183
visant à autoriser des cases de stationnement d'une longueur de 5 m sur le lot
6 558 642, situées au 488, rue Saint-Joseph

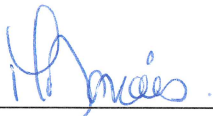
La dérogation mineure demandée concerne la longueur des cases de stationnement prévues à 5 m pour le projet de développement des 10 maisons en rangée au 488, rue Saint-Joseph.

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une longueur de cases de stationnement à 7 m lorsque celles-ci ont un angle de 90°.

Dans le cas présent, une diminution de 2 m par case de stationnement est demandée pour l'implantation de 20 cases de stationnement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2026.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière